



SCIV
Le syndicat



SGBI USS

Travail.Suisse

Berne, 10 février 2026

Lettre ouverte de la coalition des associations et syndicats des personnels de santé aux membres de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Mettez en œuvre la volonté du peuple

Madame la Présidente,
Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national

Lors de votre prochaine séance des 12 et 13 février 2026, vous débattrez à nouveau du projet 25.054 « Loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins » et donc de la deuxième étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

La coordination des associations et syndicats des personnels de santé vous demande d'adopter des améliorations concrètes des conditions de travail dans le domaine des soins par la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

Le *JobRadar* le montre : des milliers de postes dans le secteur des soins ne peuvent être pourvus. Les personnels soignants donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour s'occuper des personnes malades, accidentées et âgées, parfois en fin de vie. Ils le font dans des conditions extrêmement stressantes, tant sur le plan physique que psychique.

Environ un tiers des personnels soignants quittent la profession après quelques années, ce qui met en danger la qualité des soins. Les raisons en sont la charge physique et psychique liées à ces professions ainsi que les horaires de travail trop contraignants. En raison du vieillissement démographique, de plus en plus de personnes ont besoin de soins. Cette demande supplémentaire ne peut être couverte uniquement par une offensive de formation. Nous nous dirigeons vers une pénurie massive de personnel soignant, avec des conséquences dangereuses pour la population en Suisse. Cela signifie moins de soignant-e-s pour s'occuper d'un nombre croissant de personnes dépendantes et gravement atteintes dans leur santé.

Pour remédier à cette situation, l'initiative sur les soins infirmiers a été lancée dès 2017 et a été approuvée lors d'un référendum historique en 2021. **2 161 272 de personnes ont voté OUI** et ont accepté l'initiative sur les soins infirmiers à une majorité écrasante de 61 %. Ces personnes, en particulier les 800 000 employé.e.s du secteur de la santé en Suisse, peuvent désormais légitimement s'attendre à ce que cette initiative populaire soit mise en œuvre au Parlement.

Afin que la première étape de la mise en œuvre, l'« offensive en matière de formation », ne reste pas sans résultat, la deuxième étape doit désormais améliorer les conditions de travail et introduire des conditions-cadres pour un personnel adapté aux besoins. C'est la seule façon d'augmenter de manière significative la durée d'exercice de la profession de soignant-e et garantir un niveau de soins suffisant et de qualité.

Le Conseil fédéral vous a soumis, Mesdames et Messieurs les parlementaires, une proposition insuffisante sur la manière dont les conditions de travail devraient être améliorées. Lors de votre dernière séance en janvier, vous avez encore réduit la portée de cette proposition. Vous renoncez ainsi à réduire la durée maximale du travail de 50 à 45 heures, comme c'est le cas dans de nombreux autres secteurs (par exemple les professions de bureau). Vous avez revu à la baisse la proposition du Conseil fédéral dans pratiquement toutes les propositions d'augmentation en pourcentage des indemnités. Vous refusez en outre au Conseil fédéral la compétence d'adopter sans complication d'autres améliorations, si nécessaire. Vous ignorez délibérément toutes les propositions qui émanent des syndicats et associations des personnels, notamment sur la nécessité d'imposer des dotations minimales, le respect impératif par tous les employeurs du secteur, privés comme publics, des lois cantonales et Conventions collectives de travail en vigueur à ce jour.

Vos préoccupations portent principalement sur la croissance des coûts dans le secteur de la santé. Cette vision est biaisée, car l'augmentation des coûts actuelle n'est pas due à une amélioration des conditions de travail des personnels de santé. C'est également l'avis des citoyen.ne.s en 2021 : les investissements dans les soins infirmiers sont rentables, attendus depuis longtemps et financièrement viables sur le plan social. Le plus coûteux, c'est de ne rien faire !

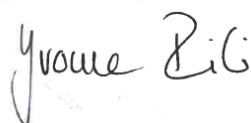
Nous vous demandons donc instamment, indépendamment de vos intérêts politiques, de réviser les décisions lors de votre prochaine réunion en février, d'améliorer les conditions de travail en tenant compte des propositions des syndicats et associations des personnels de santé et de prendre des mesures pour garantir un niveau de personnel adapté aux besoins.

C'est la seule façon de réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur essentiel, de veiller à la santé et la sécurité de ce même personnel et de garantir la prise en charge des soins à l'avenir.

Mit freundlichen Grüssen



Sophie Ley
Présidente ASI/SBK



Yvonne Ribl
Geschäftsführerin
SBK/ASI



Friedericke Flückiger
Présidente Commission
de Santé SSP/Vpod



Rebekka Wyler
Generalsekretärin
Vpod/SSP



Yvonne Feri
Präsidentin Syna



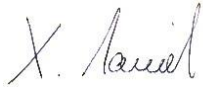
Nora Picchi
Mitglied der
Geschäftsleitung Syna



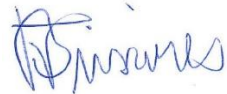
Vania Alleva
Präsidentin Unia



Véronique Polito
Vice-Présidente Unia



Xavier Daniel
Segretario Cantonale
OCST



Bernard Tissières
Secrétaire général SCIV



Reto Wyss
Zentralsekretär SGB/USS



Adrian Wüthrich
Präsident Travail.Suisse